

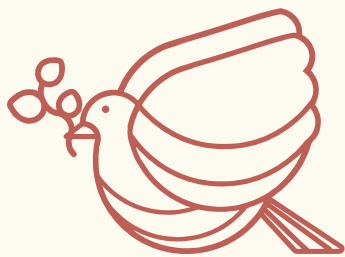
PAROISSE CATHOLIQUE CABOURG – DIVES SUR MER –
DOZULÉ – RANVILLE – VILLERS SUR MER

« Nous demandons le baptême pour notre enfant »
(de 0 à 6 ans)

Planning 2023 – 2024



Chers parents.



C'est avec joie que notre paroisse accueille votre désir de demander le baptême de votre enfant. Pour vous accompagner et vous aider à discerner; et avant de fixer une date pour la célébration du baptême, nous vous demandons auparavant de participer à l'une des soirées ci-dessous, soit à Cabourg, soit à Villers-sur-mer :

Salle paroissiale Sainte Thérèse 12 rue Pierre Dupont 14390 CABOURG	Ecole « Béthanie » 1139 Chemin du Bois 14640 VILLERS-SUR-MER	Pour les baptêmes à partir de :
	Mardi 26 septembre 20h15	Janvier
Mardi 10 octobre 20H15	Mardi 17 octobre 20H15	Février
Mardi 14 novembre 20H15	Mardi 21 novembre 20H15	Mars
Mardi 12 décembre 20H15	Mardi 19 décembre 20H15	Avril
Mardi 16 janvier 20H15	Mardi 23 janvier 20H15	Mai
Mardi 13 février 20h15	Mardi 20 février 20H15	Juin
Mardi 12 mars 20H15	Mardi 19 mars 20h15	Juillet
Mardi 09 avril 20h15	Mardi 16 avril 20H15	Août
Mardi 14 mai 20H15	Mardi 28 mai 20h15	Septembre
Mardi 18 juin 20h15		Octobre
	Mardi 09 juillet 20h15	Novembre

Il est préférable de venir sans vos enfants, toutefois, si vous n'avez pas de moyen de garde, pour tout imprévu, difficulté à trouver le lieu ou toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter au **06 47 22 39 52**.

Les étapes à suivre:

1- choisissez la date de réunion qui vous convient le mieux puis envoyez votre choix à l'adresse suivante :

bapteme.cotefleurie@gmail.com

2- Remplissez et renvoyez le formulaire de participation qui vous aura été transmis.

3- Participez (le père et la mère de l'enfant) à la réunion de préparation au baptême où il vous sera demandé de compléter et signer une fiche de renseignements. Vous pourrez alors exprimer votre souhait d'une date et d'une des églises ci-dessous pour la célébration du baptême de votre enfant. Voici les créneaux possibles :

Cabourg : les samedis à 11h

Dozulé : les samedis à 11h, les dimanches à 12h

Ranville : les samedis à 16h30

Villers-sur-mer: les dimanches à 10h et à 12h30

4- Le prêtre ou le diacre qui assurera le baptême vous contactera pour confirmer la date et le lieu et convenir d'un moment pour préparer la célébration. Il vous sera demandé de fournir une copie intégrale de l'acte de naissance de votre enfant lors de ce rdv.

Le jour du baptême, vous êtes invités à remettre une offrande pour contribuer à la vie de votre paroisse. A titre indicatif, le montant de l'offrande se situe entre 50 et 100 euros. Merci de mettre cette offrande dans une enveloppe avec votre nom, prénom, et en mentionnant la date et le lieu du baptême. En cas de difficultés financières, merci d'en parler bien simplement avec le prêtre ou le diacre qui célébrera le baptême.

Soyez assurés de notre prière



Père Jérôme, curé

Pour entrer dans une maison et y être accueilli, il nous faut d'abord nous présenter à la porte de celle-ci. Jésus Christ dira de lui-même cette parole qui nous aide à comprendre le sacrement du baptême :

« Moi, je suis la porte. Si quelqu'un entre en passant par moi, il sera sauvé ; il pourra entrer ; il pourra sortir et trouver un pâturage. »(Évangile selon Jean 10,9)

Le baptême, en nous faisant passer par cette porte qu'est le Christ, est le commencement de la vie de Dieu en nous. Il nous rend pleinement libre par rapport au péché. Il nous fait entrer dans la Famille de Dieu puisque nous devenons fils et fille adoptive de Dieu par le baptême. Il nous rend capable de recevoir et de vivre des autres sacrements, tout particulièrement celui de la communion au Corps du Christ (la messe) dont le baptisé aura besoin faire grandir la Grâce de Dieu reçue au jour de son baptême.

